

SOMMAIRE

ÉDITO 1

ACTUALITES 2-5

DOSSIER : ACCUEILLANTS 6

VIE ASSOCIATIVE 7-12

A VOUS ! 12

DANS LE RÉSEAU 13

NOS COORDONNÉES 14



« En route pour nos droits ! »

Du 7 au 14 mai 2019

Voir article page 10

SUIVEZ-NOUS AU QUOTIDIEN

Pour rejoindre nos blogs et pages Facebook :

 04 : [delegationalpeshauteprovence.apf](https://www.facebook.com/delegationalpeshauteprovence.apf)
05 : [delegationapf.deshautesalpes](https://www.facebook.com/delegationapf.deshautesalpes)



04 : www.apf04.fr

05 : www.apf05.blogs.apf.asso.fr

ÉDITO

Des projets sur la planche !

L'été approche maintenant à grands pas, mais avant de se précipiter, laissons le printemps faire son chemin ... et profiter des jours fériés qu'il nous reste (!)

L'équipe d'acteurs a de nombreux projets qui devraient aboutir dans les prochaines semaines : une étude de besoins sur vos départements pour connaître les attentes des personnes en situation de handicap en terme d'habitat inclusif pour nous permettre de faire remonter vos attentes aux bailleurs, des événements autour des aidants (en octobre prochain), vos Assemblées Départementales avec un déroulé différent des années précédentes (des temps participatifs autour du projet associatif), la mise en place de vos Conseils départementaux avec l'élection des Représentants et Suppléants, l'arrivée de nouveaux bénévoles sur la Délégation de Gap, l'opération de testing des ERP ayant fait une déclaration sur l'honneur pour ce déclarer accessibles ...

Nous avons donc du travail ! Sans la participation active de chacun, nous ne pourrions pas mener à bien l'ensemble de ces projets. Nous espérons que vous serez donc nombreux à porter ces actions et à contribuer à leur réussite.

Dans l'attente de vous retrouver lors de nos Assemblées Départementales, nous vous souhaitons une bonne lecture !

*Cédrik CAROTTE, Directeur Territorial
04/05 des Actions Associatives*

Résultats des élections des CAPFD (Conseils APF de département) 2019-2023

Du 25 février au 18 mars 2019, les adhérents des départements 04 et 05 ont été appelés à participer à l'élection du conseil APF de notre département. Après avoir procédé au dépouillement de ce vote, le 25 mars 2019, les Comités de pilotage ont le plaisir de vous en communiquer les résultats.

Pour le 04, sont élus :

Gérald STAS, Nicole TARDY LOUCHART, Laurent QUARANTA, Eric DELOY, Jacqueline KERJEAN.

Pour le 05, sont élus :

Didier GERING, Catherine DUROC, Stéphane CORREARD, Natacha RAUTENBERG, Jeanine ROUX.

Au cours de sa séance du 25 mai 2019, le conseil d'administration d'APF France handicap validera les élections et donnera délégation à chaque membre élu.

Cédrik CAROTTE, Directeur Territorial des Actions Associatives



Le chiffre des élections :

57% de participation en moyenne sur nos 2 départements.

Merci à tous !

Les Assemblées Départementales de vos Délégations approchent...

Cette année, les CAPFD sortants ont décidé de proposer un nouveau format d'Assemblée.

9h30 : Accueil des participants, café fumant et tisane

10h : Ouverture et présentation des élus entrants et sortants

Rapport moral, financier et politique

Projet associatif

12h30 : Apéritif et repas (**inscription obligatoire**)

14h : Travail collaboratif sur le projet associatif : ateliers d'échanges et de travail sur certains axes du projet associatif .



Nous comptons sur votre participation pour ce temps d'échange important !

Je veux y aller! C'est où et quand? (Covoiturage possible, contactez-nous!)

Pour le 04 :

Mercredi 5 juin 2019, Salle du Prévot - Le Pigeonnier (route des thermes) à Digne-les-Bains

Pour le 05 :

Jeudi 20 juin 2019, salle de la Manutention à Embrun (16 rue Colonel Bonnet 05200)

Alerte : suspension de l'AAH - Prise en compte des ressources des parents du bénéficiaire

Vous êtes bénéficiaire de l'AAH et vous êtes rattachés au foyer fiscal de vos parents? Vous êtes donc susceptible d'être victime d'une pratique litigieuse des CAF.

Depuis décembre 2018, les caisses d'allocations familiales ont adressé aux bénéficiaires de l'AAH rattachés au foyer fiscal de leurs parents une demande d'information (notification) sur les ressources de leurs parents (revenus de placements). Cette démarche a généré, en cas de renvoi ou de non renvoi du document, des diminutions voire des interruptions de droits des allocataires. Certains d'entre eux se trouvent encore aujourd'hui privés de ressources depuis plusieurs mois.

Le cadre légal

Cette pratique ne s'inscrit pas dans le cadre légal puisque les textes ne prévoient qu'une obligation pour le bénéficiaire de fournir ses propres ressources et celles de son éventuel conjoint. La condition de ressource n'a donc pas à être étudiée à l'aune des revenus des parents du bénéficiaire, même s'ils font partie d'un seul foyer fiscal (article R.821-4-5 du code de la sécurité sociale). La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a reconnu officiellement que l'envoi de ce formulaire était une erreur et travaille au rétablissement des droits des personnes touchées.



Que faire?

Si vous êtes confronté à cette situation, il est important de réagir rapidement afin que la CAF procède à un rétablissement de vos droits et au versement rétroactif de votre AAH.

Vous devez d'abord renvoyer la notification qui vous a été envoyée complétée si vous ne l'avez pas fait ; votre dossier devrait être traité en priorité (consigne adressée par la CNAF aux CAF)

Ensuite, vous pouvez essayer de contacter votre caisse pour que la situation soit régularisée (notamment via la messagerie en ligne et sécurisée de la CAF ou par courrier à l'attention du Directeur/trice). En cas d'impossibilité à la joindre, adressez un premier courrier à la commission de recours amiable de votre CAF. Si ce dernier reste sans réponse, saisissez le médiateur de la CAF.

Conseil: Envoyez l'ensemble de vos courriers par lettre recommandée avec accusé de réception et joignez toutes les pièces nécessaires à l'examen de votre requête : tableau récapitulatif vos ressources propres ; courriers envoyés par la CAF ; vos demandes restées sans réponse...

i Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche (modèle de courrier). Contactez-nous pour plus d'infos.

Pour rappel, ce sont Laurent Barrachin (05) et Murielle (04) qui sont chargés de traiter les demandes de réponses individuelles sur notre territoire. Infos 04.92.51.68.71 (Gap) ou 04.92.71.74.50 (Manosque)



Concours Silver Fourchette 05 : le Foyer Albert Borel d'APF France handicap remporte le prix!

La finale du concours de gastronomie a eu lieu début avril au Cret de Briançon. Le chef de cuisine du Foyer Albert Borel APF, Jean-Claude Philip a été couronné!



Silver Fourchette est une opération de sensibilisation des seniors résidant en établissement ou à domicile à la bonne nutrition.

4 chefs étaient en finale sur le département.



L'objectif : séduire les papilles des résidents seniors !

Un grand bravo à toute l'équipe restauration du Foyer Albert Borel d'APF France handicap à Gap!

Le guide fiscalité & handicap édition 2019 est disponible !

Un guide pour comprendre tout ce qui change en 2019

Voici venu le temps de la déclaration d'impôt. Le prélèvement à la source, en place depuis janvier 2019, n'a pas encore supprimé cette obligation. Et il entraîne de multiples changements. Le guide Fiscalité & handicap, édition 2019, de *Faire Face* vous les détaille point par point et vous accompagne.

- ✓ Tout savoir sur la **télédéclaration**
- ✓ Comprendre voire modifier votre **taux d'imposition**
- ✓ Connaître les **échéances** à respecter
- ✓ Appréhender les nouvelles règles concernant les **réductions et crédits d'impôt**

- ✓ Découvrir les exonérations sur la **taxe d'habitation**
- ✓ Sans oublier toutes les questions relatives à la TVA, la redevance télé et la manière de traiter les litiges avec l'administration fiscale.



4,70 euros

Pour le commander : rendez vous sur le site de Faire Face ou à l'adresse : https://www.faire-face.fr/boutique/guide_pratique/guide-fiscal-handicap/

Frais réels professionnels : une victoire pour APF France handicap et les bénéficiaires de l'AAH!

Annulation par le Conseil d'Etat de la décision de refus implicite de la CNAF de déduire les frais réels professionnels.

Le Conseil d'État, saisi par APF France handicap, vient d'annuler la décision de refus implicite de la Caisse nationale d'allocation familiale portant sur la prise en compte des frais professionnels.

APF France handicap salue cette décision dans laquelle elle s'est particulièrement mobilisée depuis plusieurs années et rappelle que les personnes en situation de handicap percevant l'allocation adultes handicapés ne doivent pas être pénalisées dans l'accès à l'emploi.

En 2018, 514 000 personnes en situation de handicap étaient privées d'emploi

#PouvoirTravailler
Pour un égal accès à la vie professionnelle

Retrouvez l'intégralité du communiqué de presse dans l'espace « Presse » du site APF France handicap (<https://www.apf-francehandicap.org/espace-presse>)

APF France handicap s'engage dans le pacte social et écologique

APF France handicap affirme son engagement dans le pacte social et écologique initié par Nicolas Hulot et Laurent Berger en apportant sa signature.

Par ce soutien, l'association confirme le partage des valeurs et de vision sociétale communes et rejoint ainsi 19 autres organisations associatives, syndicales et mutualistes déjà engagées.

L'objectif du pacte social et écologique est de faire entendre la voix de nombreuses organisations syndicales et associatives, désireuses de porter ensemble la convergence de l'écologie et du social.

Fruit de débats et de travaux collectifs, les quatre axes définis entendent ainsi donner à chacun le pouvoir de vivre :

1. Donner à chacun le pouvoir de vivre, dans un cadre commun en protégeant notre avenir et celui des générations futures.
2. Remettre l'exigence de justice sociale au cœur de l'économie.
3. Préparer notre avenir en cessant de faire du court terme l'alpha et l'oméga de nos politiques publiques.
4. Partager le pouvoir pour que chacun puisse prendre sa part dans la transformation de nos vies.



Dossier spécial !
On fait les
présentations...

QUI SONT VOS ACCEUILLANTS ?



Depuis plusieurs mois, vous entendez des voix différentes à l'accueil téléphonique de vos Délégations préférées? Les visages changent régulièrement? C'est normal! On vous explique tout !

Pourquoi faire appel à des bénévoles ?

Auparavant, c'étaient essentiellement les Agents Associatifs (Priscilla à Gap et Murielle à Manosque, pour ne pas les citer!) qui s'occupaient de gérer l'accueil physique et téléphonique, avec des coups de mains ponctuels de certains bénévoles.

Depuis la rentrée 2018, nous avons souhaité mettre en place une dynamique d'accueillants bénévoles pour pouvoir libérer du temps aux salariées afin qu'elles puissent avancer sur d'autres missions.

Cependant, elles sont toujours chargées de faire vivre cet accueil et de coordonner la présence des bénévoles.

Vous le savez, l'accueil est une de nos missions essentielles en Délégation : nous le souhaitons convivial, chaleureux, ouvert à tous, disponible et de qualité égale.

Nous sommes donc en train de constituer des permanences de demies-journées tenues par des bénévoles, qui suivront prochainement une formation pour pouvoir répondre aux exigences de l'accueil en Délégation.

Qui sont-ils ces supers accueillant.e.s ?



Stéphane, présent les mercredis après-midi.
Signes distinctifs : son rire et sa bonne humeur !



Nelly, présente les jeudis.
Signe distinctif : Nelly est membre du bureau Handisport, c'est bon à savoir !



Vanessa, présente les mercredis matins.
Signe distinctif : incollable sur le développement durable !



Françoise, présente les lundis et vendredis matins.
Signe distinctif : on aime commencer et finir la semaine avec elle !



Pierre, présent les mardis après-midi.
Signe distinctif : il lui en faut peu pour être heureux! Il sera ravi de vous accueillir !



Emilienne, présente les jeudis et vendredis après-midi.
Signes distinctifs : perspicace, discrète à la voix douce!



Annie, présente les lundis après-midi.
Signe distinctif : si vous recherchez un logement, c'est la bonne personne !



Murielle, agent associatif à la Délégation 04 !
Signes distinctifs : souriante et à la douce voix, un accueil au top !



Priscilla, agent associatif à la Délégation 05 !
Signe distinctif : A peine passé la porte, vous aurez droit à un grand sourire avec un café chaud entre les mains !

Les Groupes Relais APF France handicap sur le Territoire des Alpes



Groupes Relais de Digne-les-Bains et de Sisteron :

Les Groupes Relais permettent de retrouver APF France handicap au plus près de chez soi. Ces groupes ont lieu sur **2 journées** : la première est consacrée à la **défense des droits aux personnes** (dossiers en cours, procédure, problème d'accessibilité, chèque vacances, information, formation, mobilisation...) et pour la deuxième, on se réserve le droit... aux **loisirs**. Sorties, balades, resto ensemble... c'est un moment pour se rencontrer, échanger, bouger.

→ Les Groupes Relais ont lieu à :

- **Sisteron** : permanence à la salle des Arcades (face à la mairie) entre 10h30 et 12h30, le 1^{er} jeudi ; puis journée loisirs le 3^e jeudi (journée ou demi-journée).
- **Digne-les-Bains** : permanence à la salle Desmichels (à droite de mairie) le 2^e jeudi de 10h à 12h puis de 14h à 16h avec une pause à midi ; puis journée loisirs le 4^e jeudi.

→ **Plus d'infos en appelant la Délégation des Alpes-de-Haute-Provence : 04 92 71 74 50.**



Groupe Relais Embrunais

Le Groupe Relais Embrunais poursuit ses activités!

Pour rappel :

- **Café Associatif/Réunion du Groupe Relais** le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 14h à 16h à la Manutention
- « **Les Ateliers du Groupe Relais Embrunais** » : tous les mardis après-midi, de 14h à 17h à la Manutention.



Pour + d'infos, contactez Natacha via la Délégation 05 au 04.92.51.68.71

Quelle galère tous ces papiers !!



Décourageant parfois mais des solutions existent. Pour ce qui concerne la santé par exemple, il y a le Dossier Médical Partagé (DMP). Gratuit et confidentiel, le DMP conserve vos données de santé en ligne. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

On y retrouve :

- un historique de soins des 24 derniers mois, automatiquement - alimenté par l'Assurance Maladie,
- ses pathologies et allergies éventuelles,
- les médicaments que l'on prend,
- les comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- les résultats d'examens (radios, analyses biologiques...),
- les directives anticipées
- et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

Un agent de la Sécurité Sociale vient nous présenter ce dispositif mardi 21 mai à la délégation. Il pourra même monter votre DMP après la présentation. Une aubaine !



Un baptême de l'air pour 5 € !

Non, il ne s'agit pas d'une nouvelle hôtesse de l'air bleu l'OM mais bien d'Eric le Manosquin venu en repérage à l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon début mars!

Il s'agissait de voir comment se passent les rotations des avions et les baptêmes de l'air. Grâce à un partenariat avec l'association « Aviation sans frontière » et ses opérations « Les ailes du sourire », ce luxe sera plus qu'accessible pour nos adhérents APF avec un vol à 5 € seulement ! A la fin des années 60, des mécaniciens et des pilotes d'Air France, touchés par l'injustice, ont décidé de capitaliser leurs avantages en nature pour créer des ponts aériens, des opérations humanitaires ou encore ces journées des Ailes du Sourire dont nous bénéficierons **vendredi 3 mai**. Peut-être y aura-t-

il des candidats de la dernière heure, des lecteurs du Zoom qui n'ont pas pris le temps de le lire, des rêveurs... bref, pour ceux qui ont raté l'avion



cette fois, Aviation Sans Frontière propose **une deuxième journée le 3 juin**. Sur le même format (inscription préalable, dossier, certificat médical...). Si vous ratez l'embarquement cette seconde fois, vous ne nous en voudrez pas !

Plus d'infos : Pierre LAFFITE, Chargé de développement 04

Retours sur la session

« Ile aux Projets » à Hyères !

Du 8 au 12 avril, Joëlle, Natacha, Constant et Geoffrey se sont rendus à Hyères pour participer à une formation réunissant 50 personnes de toute la France (bénévoles, élus, adhérents, formateurs...) !

De nombreux sujets ont pu être abordés, parmi lesquels : comment monter un projet, animer une réunion, accompagner les bénévoles, utiliser les outils informatiques, oser décider et agir, prendre la parole en public et captiver son auditoire.

Tous ces thèmes ont été largement développés et les participants sont repartis avec une grande motivation pour développer leurs projets respectifs. Personnels et associatifs.

Pour travailler à partir d'exemples concrets, un tour de table a été effectué et c'est mon projet qui a été retenu. J'en suis très fier.

Il s'agit d'acheminer de la logistique vers un orphelinat béninois, mon pays d'origine. Je

souhaite mobiliser autour de moi le plus de personnes pour donner aux enfants les plus démunis un minimum, savoir lire et écrire. Une formation est donc nécessaire pour aller plus loin et étendre les missions de l'orphelinat en le dotant par exemple d'une école et de leur apporter des soins médicaux.

La poursuite du projet passe par la création d'une association. J'ai eu la chance de venir en France et j'aimerais redonner l'amour que j'ai reçu aux enfants démunis du Bénin. Cette formation a été en cela très enrichis-



sante et extraordinaire. Elle représente un pas de plus en direction de la réalisation de ce rêve. Un grand merci à l'APF ! **Constant**



Instant Thé & Douceurs avec Nacera !

Nacera, bénévole à la Délégation, vous reçoit à la Délégation une fois par mois pour un instant Thé & Douceurs, et cela depuis novembre !

Vous en avez déjà entendu parler ?

Au programme de ces après-midis : dégustation de thé à la menthe et de spécialités algériennes comme les baghirs (ou crêpes mille trous), les cornes de gazelle et bien d'autres encore !

On vous donne rendez-vous le **vendredi 17 mai** et le **vendredi 28 juin de 15h à 17h ! (Prix libre)**



Valentine PRACCA, Chargée de développement 05



Nouveau! « SOS informatique » !

Besoin d'un coup de pouce avec votre boîte mail ? Vous souhaitez avoir quelques conseils pour faire du traitement de texte ? enregistrer une photo sur votre ordinateur ?

Un temps vous est consacré pour pallier à ces difficultés. Nous travaillerons par petit groupe pour pouvoir répondre à un maximum de questions !

Venez avec votre outil (tablette, téléphone, ordinateur portable) ! Des ordis fixes seront également à votre disposition.

→ **rdv les mercredi 15 mai et 5 juin** à la Délégation à partir de **14h**.

Inscription obligatoire ! Nombre de place limité ! Passez nous voir ou contactez-nous au 04.92.51.68.71.



Zoom sur... la rando joëlette du 18 avril au Pont de la Reine Jeanne

Une sortie rendue possible grâce à la participation des bénévoles **d'HandicapEvasion04**. Cette association a mis à disposition 3 joëlettes. Sont également venus en soutien 2 demandeurs d'asile du Cada04 et le président du comité départemental handisport ! Une belle mobilisation pour conduire Jacky (Manosque), Didier (Sisteron) et Constant (Sisteron) par monts et par vaux sur un itinéraire d'une dizaine de kilomètres avec un peu plus de 400m de dénivelé !





Exceptionnel : Après-midi Portes Ouvertes à la Délégation de Gap !

A l'occasion de la Fête des voisins, votre Délégation préférée ouvre ses portes à **partir de 16h le vendredi 24 mai !!**

Acteurs APF, proches, voisins, commerçants et curieux du boulevard sont les bienvenus pour découvrir ce qui se trouve derrière les vitres du rez-de-chaussée au 7A boulevard Charles de Gaulle !

Venez faire visiter les locaux, présenter l'équipe, parler de l'engagement de l'association sur le département aux personnes présentes et aux badauds!

Nous avons besoin de bénévoles pour l'installation et l'accueil! Contactez Valentine !

Inscriptions au 04.92.51.68.71



Bilan territorial de la Semaine Nationale du Handicap 2019

Tout d'abord, un grand **MERCI** à tous pour votre mobilisation!! Toutes les brioches du territoire 04/05 ont été vendues, soient 1149 !! Vous avez été très gourmands!

Cette opération fut une véritable réussite...grâce à vous et à nos partenaires!
Encore MERCI !

Caravane des Droits : 1 semaine de mobilisation !

En 2017, Emmanuel Macron, candidat à l'élection présidentielle, posait le sujet du handicap comme une priorité de son quinquennat. Aujourd'hui, la politique du handicap n'est pas à la hauteur : **les droits ne sont pas appliqués, voire en recul**, les situations se dégradent et les politiques publiques ne prennent pas en compte



les attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Pour dénoncer cette situation alarmante, la **caravane APF France handicap "En route pour nos droits !"** portera nos revendications à travers la France du 7 au 14 mai 2019, avec 22 minibus qui convergeront vers Paris, aux départs de Rennes, Strasbourg, Grenoble et Montpellier.

Nous avons également rédigé **une lettre ouverte que nous vous incitons vivement à signer** pour que les revendications de toutes les personnes en situation de handicap et de leurs proches soient enfin entendues.

Plus d'infos sur le site APF France handicap.fr



Nouvelle association : « Handicap Rando Champsaur »

Thierry, acteur d'APF France handicap, a créé l'association « H.R.C » (Handicap Rando Champsaur) sur le secteur Champsaur : communes d'Ancelle et Saint Léger les Mélèzes. C'est une association ouverte à tous, la mixité est nécessaire dans notre société!

L'association propose des sorties randonnées autour de la pratique du swincar qui sont véhicules électriques équipés pour les personnes à mobilité réduite (voir la photo). Elle souhaite organiser pour ses adhérents des sorties à thèmes ;

- pratique de la pêche « no kill » sur les bords du Drac et dans les lacs d'altitude sur Orcières Merlette;
- découverte de la faune et de la flore locale;
- cueillette de champignons;
- safari photos;
- ou simplement pour contempler le paysages en altitude qui serait inaccessible sans les swincars.



Le swincar : un véhicule électrique tout terrain !

Et côté tarifs?



→ **L'adhésion pour les PMR** : 50 euros. Elle donne droit à 2 balades d'1h30, une réduction de 10 euros sur toutes nos sorties, une réduction de 25% pour l'adhésion 2020.

Sans adhésion au club : 1h30 de balade : 35 euros, 3h pour 65 euros, 4h avec pique-nique : 100 euros.

→ **L'adhésion pour les valides** : 50 euros. Elle donne droit à 2 balades d'1h30, une réduction de 15 euros sur toutes nos sorties, une réduction de

25% pour l'adhésion 2020.

Sans adhésion au club : 1h30 de balade : 50 euros, 3h pour 90 euros, 4h avec pique-nique : 120 euros.

Les cartes d'adhésion sont prêtes, vous pouvez adhérer dès aujourd'hui ! Votre soutien est important !

Vous êtes intéressés?

Contactez-moi au 06.46.58.01.19 ou à contact@handi-rando.com ou sur facebook Handicap Rando Champsaur. Thierry recherche également des bénévoles pour l'accompagnement et la gestion de l'association... avis aux intéressés!

Thierry Esquembre

Prochaines réunions

« Vie Associative » :

- **A Manosque** : les Mardi 14 mai à 10h et mardi 9 juillet à 10h, suivies du traditionnel repas partagé ! A la Délégation.
- **A Gap** : Mercredi 29 mai de 14h à 16h, et le vendredi 5 juillet à 14h à la Délégation.





Le Groupe SEP APF 05

Vous avez envie d'échanger, de vous informer, de vivre des moments de convivialité?

Venez participer aux rencontres du Groupe SEP! Ce n'est pas un groupe de parole, mais plutôt un espace d'entraide, de soutien, d'écoute... et de convivialité!

Nos prochaines rencontres :

- ❖ **Vendredi 7 juin** : Maison de la SEP à **Marseille** (covoiturage possible : inscription obligatoire)
- ❖ **Vendredi 14 juin à Sisteron** (repas du midi, lieu à confirmer)

-> Pour plus d'infos : contactez la Délégation 05 : 04.92.51.68.71

*Sclérose En Plaques...
parlons-en !*

Agnès et Sylvie, Référentes Groupe SEP APF 05

(A) VOUS !

« C'est vous qui le dites ! »



Logement : retour à l'âge de pierre...

Ce n'est plus que du res-senti, c'est bien réel !!! La loi Elan nous fait retourner à

l'âge de Pierre pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Alors que le gouvernement tire la sonnette d'alarme pour les personnes âgées qui sont 1,8 millions aujourd'hui et seront 5 millions en 2050 (oui, je sais, c'est loin mais « en même temps », c'est demain) et qu'il faut trouver 10 milliards (rien que ça!), le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de réduire l'accès au logement PMR de 100% à 10 petits %, entendu que le dit logement ne sera pas aménagé puisque le handicap, lui, restera à la porte. L'obligation d'un bailleur étant d'installer une porte d'entrée conforme au handicap. Pour le reste, ce n'est plus son problème. Je vous pose la question : De qui se moque-t-on ?

Je vous rappelle que le chef de l'Etat avait mis le handicap en exergue lors de sa campagne. Pour faire cela, il aurait mieux fait de passer son chemin.

A quelle époque vivons-nous, au XXIème siècle ou les personnes en situation de handicap sont reconnues ou au XIXème siècle où on restait bien sagement à la maison en se cachant, parce qu'on n'avait accès à rien.

La crise des « Gilets Jaunes » n'a pas produit, malheureusement, l'électrochoc escompté. Loin sans faux. Alors on peut être pour ou contre les « Gilets Jaunes » mais il faut reconnaître que ça a fait bouger les lignes. Le gouvernement reste droit dans ses bottes, n'entendant et n'écoutant rien. Alors que c'est si simple de supprimer l'Article 18.

Le Président a fini le grand débat, mais je puis vous le dire dès maintenant les amis, ne vous attendez à rien, comme cela vous ne serez pas déçus !!!

Pour finir, je dirais que nous allons être confrontés à des difficultés pour notre mobilité.

On a commencé à goûter à cet air de liberté que l'on veut nous supprimer et bien je dis non. D'où mon coup de gueule.

Jackie, adhérente et nouvellement élue au Conseil APF de Département 04



ACSSQ : l'Association Culturelle, Sociale et Sportive du Queyras prête des joëlettes !

L'association a pour but de regrouper toutes personnes morales et physiques pour la sauvegarde et la promotion du patrimoine naturel et historique du Queyras, la défense des intérêts matériels et moraux des familles, ainsi que l'animation d'activités culturelles, sociales, sportives et éducatives. La production et la diffusion de spectacle vivant. Elle participe au développement du territoire.

L'association comporte une commission Handicap qui propose la mise à disposition de joëlettes pour tout public !

1 joëlette est disponible à l'Office du Tourisme de Guillestre et 1 autre à Château Ville Vieille.

Quel tarif?

La participation est de **12 euros par personne et par année civile** (qui comprend l'assurance et l'adhésion à l'association ACSSQ pour l'année civile).

Plus d'informations au 06 14 69 72 13 ou 07 69 33 52 51



Catherine DUROC, Membre du CAPFD 05



Aidants : Prochaine session de rencontres et d'échanges le samedi 25 mai à Manosque

Les formations RePairs Aidants se poursuivent dans le 04!

Prochaine date à noter : le samedi 25 mai 2019 à la Délégation de Manosque !

Le thème ; « Les aides et les droits des aidants et des aidés : comment s'y retrouver? »

Qui peut participer ?

Tous les aidants familiaux. Il n'est pas obligatoire d'être adhérent à APF France handicap pour venir participer.

Quand ?

Le samedi 25 mai, de 9h30 à 16h30. Le repas du midi est pris en charge par la Délégation.

Comment s'inscrire?

Les inscriptions sont **obligatoires** (nombre de places limité) : contactez Solenn au 04.92.51.68.71 ou au 04.92.71.74.50.

Solenn Quéméré, Chargée de développement territorial (04/05)



DÉLÉGATION DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Adresse : Les Heures Claires
04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.71.74.50
Port. : 06.85.94.11.98
Email : dd.04@apf.asso.fr

Blog : www.apf04.fr
Facebook: delegationalpeshautepro-
vence.apf

DÉLÉGATION DES HAUTES-ALPES

Adresse : 7A Boulevard Général de Gaulle
05000 GAP

Tél. : 04.92.51.68.71
Port. : 06.45.78.54.26
Email : dd.05@apf.asso.fr

Blog : www.apf05.blogs.apf.asso.fr
Facebook: delegationapf.deshautsalpes

Directeur Territorial : Cédrik CAROTTE

Vous souhaitez + d'infos sur les legs et donations? Renvoyez-nous ce bon ou contactez-nous directement!



→ **Vous avez une question,** un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

→ **Contactez-nous :**



→ **Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie**

À retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.



Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e) Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à la Direction Médical, Philanthropie et Legs. APF France handicap s'engage à ne pas communiquer ces données. Elles peuvent être utilisées à des fins de statistique et de suivi relationnel. Vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-contre : Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel ou y accéder pour leur rectification, limitation ou effacement en contactant : APF France handicap - service relation testateurs - 17 bd Blanqui - 75013 PARIS. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire aux finalités ci-dessus précisées.



Soutenez-vous! N'oubliez pas de renouveler votre adhésion !



Bon d'adhésion et/ou d'abonnement FAIRE FACE nouvelle formule 2019

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à Faire Face via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

- 1 adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour un an au magazine **FAIRE FACE** au prix de spécial de **47 €**
- 2 adhérer pour un an à APF France handicap à **25 €*** (prix de l'adhésion seule, sans abonnement)
- 3 Cotisation familiale (tarif dégressif) Contactez votre délégation pour en savoir plus
- 4 1^{ère} cotisation gratuite pour les moins de 25 ans (justificatif à joindre avec votre bulletin)
- 5 1^{ère} cotisation gratuite pour les licenciés de la Fédération Française Handisport (FFH) (photocopie de votre carte d'affiliation FFH à joindre avec le bulletin)

DHNA19-A2722	€
DHNB19	€
2DHNB19	€
DHNA19	0 €
DHNB19	0 €
TOTAL de mon règlement :	€

* Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2018

MERCI DE RETOURNER CE BON soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à : APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Chotisy Le Roi cedex

PERIODICITE L'adhésion est individuelle

M. M^{me} Nom/Prénom

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

E-mail (facultatif)

Ci-joint mon règlement par :

chèque bancaire chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.